

Pôle communication Tél.: 24 66 40

Mardi 24 octobre 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni en affaires courantes le mardi 24 octobre, a adopté deux délibérations du gouvernement et deux arrêtés et examiné 23 dossiers d'étrangers. Il a également examiné des rapports d'information financiers.

1. Délibérations du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire) et devant la Cour administrative d'appel de Paris (pour une affaire).

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- À l'heure de la commémoration du centenaire de la 1^{re} Guerre mondiale (1914-1918), le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 2,6 millions de francs à l'association pour le retour du tirailleur kanak Kalepo (ART2K) afin de contribuer à son inhumation dans son île natale à Tiga. L'État, pour sa part, prend en charge le transport jusqu'en Nouvelle-Calédonie des restes mortuaires du tirailleur Kanak.
- Suite à l'incendie des entreprises Cellocal et Sofaplast, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé d'autoriser le 28 mars 2017, pour trois mois, l'importation de produits soumis habituellement à une mesure de « suspension toutes origines et provenances » (STOP) qui vise à interdire l'importation de produits fabriqués localement (mouchoirs, essuie-mains, serviettes de tables en papier et papier hygiénique). Le gouvernement a ensuite prorogé cette autorisation à titre exceptionnel le 20 juin pour trois mois supplémentaires et dans les mêmes quantités. Afin d'assurer l'approvisionnement régulier du marché calédonien en papier hygiénique, une autorisation temporaire mensuelle d'un million de rouleaux de papier hygiénique est aujourd'hui ouverte à tous les importateurs. Des quotas individuels mensuels seront attribués par la direction régionale des douanes aux importateurs qui en feront la demande.

CP du 24/10/2017 Page 1



* *

Divers:

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis trois avis favorable sur des demandes de visa de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de résident permanent. Il a également émis 19 avis favorables sur des autorisations de travail hors minier.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'information du gouvernement sur le compte administratif 2016 du fonds de régulation du marché des viandes porcines (FRMVP).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'information du gouvernement sur le compte administratif 2016 du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'information du gouvernement sur le compte administratif 2016 de l'établissement de régulation des prix agricoles (ERPA).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné le rapport d'information du gouvernement sur le compte financier 2016 de la chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC).

CP du 24/10/2017 Page 2